

Desheriter un enfant

Par **Ghisou**, le **28/07/2020** à **17:23**

Bonjour.

Ai je le droit de desheriter 1 de mes 2 filles ou avantager l'une plus que l'autre ?

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **28/07/2020** à **18:35**

bonjour,

les enfants sont les héritiers réservataires de leurs parents, qui dans votre cas, est d'un tiers du patrimoine du parent défunt;

Le parent d'enfant peut toujours disposer comme il l'entend de la quotité disponible soit par testament, soit par donation;

dans votre cas, la quotité disponible est d'un tiers, vous pouvez faire en sorte que l'un de vos enfants reçoivent un tiers de votre succession et l'autre les 2/3;

salutations